

PASSEPORT PERSONNE MAJEURE

La présence de la personne titulaire est **EXIGEE** lors du dépôt et du retrait

Sur rendez-vous uniquement

☎ : 04.42.17.00.50 / 04.42.17.00.51

Les rendez-vous sont à confirmer 48 h à l'avance sous peine d'annulation au mail suivant : passport@lambesc.fr

**LES MODELES CERFA SONT A RETIRER A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DE L'ENSEMBLE DE CES PIECES
DOIVENT ETRE PRESENTES LORS DU RENDEZ-VOUS**

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<p>Fournir 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois, aux normes, en couleur, non découpée (ne pas écrire au dos) photomaton ou photographe professionnel + timbres fiscaux à 86 €</p> <p>possibilité de présenter des timbres fiscaux dématérialisés : www.timbres.impots.gouv.fr</p>	<p>Fournir 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois, aux normes, en couleur, non découpée (ne pas écrire au dos) photomaton ou photographe professionnel + timbres fiscaux à 86 €</p> <p>possibilité de présenter des timbres fiscaux dématérialisés : www.timbres.impots.gouv.fr</p>
<p>Justificatif de domicile de moins d'1 an (EDF, téléphone, eau) Si hébergé(e) : justificatif de domicile + certificat d'hébergement + pièce d'identité de la personne qui vous héberge. L'adresse du justificatif doit être identique à celle inscrite sur le CERFA</p>	<p>Justificatif de domicile de moins d'1 an (EDF, téléphone, eau) Si hébergé(e) : justificatif de domicile + certificat d'hébergement + pièce d'identité de la personne qui vous héberge. L'adresse du justificatif doit être identique à celle inscrite sur le CERFA</p>
<p>Carte d'identité en cours de validité + Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation (- de 3 mois)</p>	<p>Ancien passeport en cours de validité Ou Ancien passeport périmé (ou déclaration de perte) + Carte nationale d'identité Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation (- de 3 mois)</p>
<p>En cas d'utilisation du deuxième nom (nom de l'époux, fournir autorisation + copie CNI de l'ex- conjoint ou jugement de divorce) Si veuve : fournir un acte de décès du conjoint.</p>	<p>En cas d'utilisation du deuxième nom (nom de l'époux, fournir autorisation + copie CNI de l'ex-conjoint ou jugement de divorce) Si veuve : fournir un acte de décès du conjoint.</p>

Lors de la remise de votre passeport, le dossier ayant servi à son instruction sera détruit en votre présence.

PASSEPORT PERSONNE MINEURE

La présence du mineur et du parent exerçant l'autorité parentale est **EXIGEE** lors du dépôt et du retrait du passeport

Sur rendez-vous uniquement

☎ : 04.42.17.00.50 / 04.42.17.00.51

Les rendez-vous sont à confirmer 48 h à l'avance sous peine d'annulation au mail suivant : passeport@lambesc.fr

**LES MODELES CERFA SONT A RETIRER A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DE L'ENSEMBLE DE CES PIECES
DOIVENT ETRE PRESENTES LORS DU RENDEZ-VOUS**

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<p>Fournir 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois, aux normes, en couleur, non découpée (ne pas écrire au dos) photomaton ou photographe professionnel</p> <p>+</p> <p>Timbres fiscaux à 17 € de 0 à 14 ans révolus Timbres fiscaux à 42 € de 15 à 17 ans révolus</p> <p>Possibilité de présenter des timbres fiscaux dématérialisés : www.timbres.impots.gouv.fr</p>	<p>Fournir 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois, aux normes, en couleur, non découpée (ne pas écrire au dos) photomaton ou photographe professionnel</p> <p>+</p> <p>Timbres fiscaux à 17 € de 0 à 14 ans révolus Timbres fiscaux à 42 € de 15 à 17 ans révolus</p> <p>Possibilité de présenter des timbres fiscaux dématérialisés : www.timbres.impots.gouv.fr</p>
<p>Justificatif de domicile de moins d'1 an (EDF, téléphone, eau)</p>	<p>Justificatif de domicile de moins d'1 an (EDF, téléphone, eau)</p>
<p>En cas de garde alternée : fournir justificatif de domicile du 2^{ème} parent avec sa CNI</p>	<p>En cas de garde alternée : fournir justificatif de domicile du 2^{ème} parent avec sa CNI</p>
<p>Carte nationale d'identité en cours de validité (si le mineur en possède une)</p> <p>+</p> <p>Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation (- 3 mois)</p> <p>+</p> <p>Carte nationale d'identité du représentant légal</p> <p><u>Si les parents sont divorcés</u> : fournir le jugement de divorce.</p>	<p>Ancien passeport en cours de validité</p> <p>Ou</p> <p>Ancien passeport périmé ou déclaration de perte</p> <p>+</p> <p>Carte nationale d'identité</p> <p>Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation (- 3 mois)</p> <p>+</p> <p>Carte nationale d'identité du représentant légal</p> <p><u>Si les parents sont divorcés</u> : fournir le jugement</p>

Lors de la remise du passeport, le dossier ayant servi à son instruction sera détruit en votre présence.